

Conseil des parents

Le conseil des parents vous représente !

Des thèmes à discuter ? Des propositions à formuler ?
Des questions ?

Contactez-nous

conseildesparents.lrp1v@gmail.com

C'EST QUOI LE CONSEIL DES PARENTS ?

Comme le mentionne l'article 58 de la loi sur la scolarité obligatoire, l'objectif du Conseil des parents est de **permettre l'échange d'informations et le débat de propositions** entre les parents, l'établissement scolaire et les communes.

Il a aussi pour objectif de faire **valoir les préoccupations des parents** et plus généralement **défendre les intérêts des élèves**, toutefois sans traiter de cas individuels. Le conseil des parents est un organe **consultatif** qui n'a pas de compétences décisionnelles et n'a pas vocation à s'occuper de questions pédagogiques ou de gestion du personnel.

Cependant, il peut, en concertation avec la direction des écoles concernées, **remplir des tâches en lien avec la vie de l'école** (p. ex. organisation d'activités ou d'animations).

Vous avez des questions, des propositions ou tout simplement vous aimeriez nous aider lors des activités ?

conseildesparents.lrp1v@gmail.com

